

Instruments de commerce durable

Grâce aux services bancaires personnalisés et à la puissance de notre réseau, acheteurs et fournisseurs peuvent atteindre leurs objectifs de développement durable.



En quoi consistent les instruments de commerce durable?

Ces instruments sont des garanties, des crédits documentaires ou des lettres de crédit de soutien émises dans le cadre d'une facilité de commerce durable offerte exclusivement aux fins d'activités économiques durables sur le plan environnemental ou social (p. ex., approvisionnement, production de biens/services durables ou soutien d'un projet de développement durable) qui respectent les **principes relatifs aux instruments de commerce durable de la HSBC**.

La HSBC, en sa qualité de chef de file du secteur, a formulé les principes relatifs aux instruments de commerce durable qui établissent les normes de divulgation et les exigences relatives à la désignation de «développement durable». Vous devrez démontrer que les activités économiques sous-jacentes procurent des avantages environnementaux ou sociaux clairement établis **conformes aux objectifs de développement durable des Nations Unies**.

Pourquoi utiliser des instruments de commerce durable?



Réputation :

Acquérir une réputation favorable et une valeur de marque positive en ce qui a trait aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) afin de mieux se distinguer de la concurrence.



Réduction de l'impact climatique :

Financer des projets admissibles pour atténuer l'impact climatique de l'exploitation de votre entreprise.



Principes de développement durable :

Établir votre profil pour attirer les investisseurs.



Intégrité démontrable :

Se bâtir une réputation d'entreprise durable.

Pourquoi établir un partenariat avec la HSBC?

- ◆ La HSBC est bien placée et est aussi un membre actif de la **Chambre de commerce internationale**, du **Cambridge Institute for Sustainability Leadership** et d'autres organismes du secteur, et collabore au programme de financement du commerce durable.
- ◆ Elle possède une vaste expérience en **financement du commerce international et en financement durable**.

Comment fonctionnent les instruments de commerce durable?

Vous devrez démontrer la conformité aux quatre piliers des principes relatifs aux instruments de commerce durable :

- 1 **But de l'instrument de commerce** : pour les activités de développement durable seulement, conformément aux objectifs de développement durable visés.
- 2 **Évaluation de l'activité sous-jacente** : évaluation des objectifs en matière de développement durable (p. ex., processus, critères, normes, certifications, accréditation) et des activités sous-jacentes.
- 3 **Gestion de l'émission** : présentation des preuves d'admissibilité préétablies de l'activité sous-jacente avant l'émission des instruments de commerce durable.
- 4 **Production de rapports** : rapport annuel sur les répercussions environnementales et sociales mesurées selon les indicateurs préétablis.

Les instruments de commerce durable sont assujettis à l'**approbation du crédit et à des critères d'admissibilité supplémentaires afin de confirmer** leur conformité aux quatre piliers des principes relatifs aux instruments de commerce durable.

Tous les coûts liés à la preuve de conformité à ces principes, par exemple l'évaluation et la certification (y compris les honoraires professionnels), sont assumés par le client. La désignation de «développement durable» de l'instrument ou de la facilité peut ne pas être disponible ou même être retirée en cas de non-conformité.

Quels sont les principaux objectifs en matière de développement durable?



Quels sont les types de scénarios applicables (exemples représentatifs)?

Instruments de commerce pour :

- ◆ **Approvisionnement** en matières premières extraites ou produites de manière durable.
- ◆ **Achat** de machines/biens/services durables sur le plan environnemental ou social.
- ◆ **Fabrication** ou production de produits durables.
- ◆ **Négociation** de produits de base durables.
- ◆ **Soutien de projets d'infrastructures** durables.

Vous voulez en savoir plus?

Communiquez avec votre gestionnaire de relations bancaires ou votre directeur de l'expansion des affaires de la HSBC pour en savoir plus sur les instruments de commerce durable afin de répondre aux besoins de votre entreprise ou consultez le site business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance.

Pour en savoir plus sur les objectifs de développement durable des Nations Unies, consultez le site <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable>.

Renseignez-vous sur d'autres produits liés au développement durable de la HSBC, dont les obligations vertes, sociales et durables, les obligations de transition, les prêts verts et les prêts liés au développement durable : business.hsbc.ca/fr-ca/sustainable-finance

Publié en septembre 2021

© Banque HSBC Canada, 2021. Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, conservée, distribuée ou transmise sans l'autorisation écrite préalable de la Banque HSBC Canada.

Ce document est publié par la Banque HSBC Canada (la «HSBC») à titre de référence et d'exemple seulement. Il ne saurait constituer une offre ou un conseil d'achat ou de participation à une opération avec la HSBC ou l'une de ses filiales ou sociétés affiliées. De plus, certains produits et services offerts par la HSBC et ses filiales et sociétés affiliées sont assujettis à une approbation de crédit.

Le présent document comprend de l'information provenant de tiers que la HSBC juge fiable, mais qu'elle n'a toutefois pas soumise à une vérification indépendante. Tous les renseignements contenus dans ce document (entre autres sur les produits, les conditions, les prix, les prévisions, les influences du marché et la politique de la HSBC) peuvent être modifiés de temps à autre sans que la HSBC soit obligée de vous en aviser. La promotion et la vente de ces produits sont assujetties à la réglementation locale dans chaque territoire.

La HSBC veille à ce que les renseignements contenus dans ce document soient à jour, exacts et complets à la date de publication, mais ne peut le garantir et, par conséquent, ne fait aucune déclaration (explicite ou implicite) à cet effet. La HSBC n'assume aucune responsabilité – exclue par ailleurs dans toute la mesure permise par la loi – pour toute perte directe ou indirecte découlant de l'utilisation des renseignements contenus dans ce document ou de la confiance qui leur est accordée par une personne. Il vous incombe d'effectuer votre propre évaluation des produits mentionnés dans ce document. La HSBC vous recommande, avant de prendre toute décision ou mesure qui pourrait avoir une incidence sur vous ou votre entreprise, de consulter des professionnels compétents pour obtenir des conseils financiers, juridiques, comptables, fiscaux ou autres qui sont appropriés.

«HSBC» est une marque de commerce de HSBC Holdings plc, utilisée par la HSBC et ses sociétés affiliées en vertu d'une licence.